

**« Pour chaque euro cotisé, le même droit à pension pour tous ! »
Analyse de la proposition d' Emmanuel Macron ...**

Pour les ICTAM comme pour l'ensemble du salariat, derrière cette proposition en trompe l'œil, ce sont des baisses drastiques de droits à retraite qui se profilent ...

Une promesse intenable, une proposition insoutenable

Pour qu'un euro cotisé donne le même droit pour tous, toutes générations confondues, il faudrait que la pension soit calculée en fonction de l'espérance de vie à la retraite et de surcroît de l'espérance individuelle. Tout le monde récupérerait alors le montant de ses cotisations au cours de sa période de retraite.

Sauf qu'aucun organisme n'est capable de pronostiquer des espérances de vie individuelles. Les assureurs, grands spécialistes du calcul des rentes, se réfèrent donc à des espérances de vie moyenne par génération.

Auquel cas, toutes les personnes qui ont une espérance de vie inférieure à la moyenne seraient pénalisées car leur rente serait minorée par un calcul qui tient compte d'une espérance de vie supérieure à la leur.

Et inversement, les personnes qui ont une espérance de vie supérieure à la moyenne seraient favorisées par un calcul qui majore leur rente en tenant compte d'une espérance de vie inférieure à la leur.

Ce qui amène nombre de commentateurs à considérer que le système ferait des gagnants et des perdants. En conséquence, le principe d'égalité justifiant la proposition d'Emmanuel Macron ne pourrait être en aucun cas respecté, pour une raison toute simple : les individus n'ont pas tous la même espérance de vie.

Le système proposé serait-il plus avantageux que le système actuel ?

La réponse est clairement non. Tel qu'il est formulé, il institue un droit à retraite strictement proportionnel à la cotisation.

Or seuls les salaires sont assujettis à cotisation. Il s'ensuit que les périodes indemnisées au titre de la maladie, du chômage ou de la maternité ne sont pas cotisées : dans le

système Macron, elles n'ouvriraient donc aucun droit à retraite alors que dans le système actuel elles sont prises en compte (validées) de façon à minimiser les effets sur le montant de leur retraite des aléas de carrière subis par les salariés.

La mise en œuvre de la proposition Macron, à défaut d'un emploi garanti à vie, pénaliserait doublement les salariés : pendant leur activité et pendant leur retraite. **De ce côté là, c'est donc bien tout le monde qui serait perdant.**

Par ailleurs près de 38 % des retraités bénéficient aujourd'hui du minimum contributif : ce sont des personnes qui ont une carrière complète mais qui ont cotisé toute leur vie sur des petits salaires. Ce dispositif leur garantit le versement par leur(s) régime(s) de base d'un minimum de 629,62 euros de retraite mensuelle.

Le système Macron, en créant une stricte proportionnalité entre la cotisation et le montant de la retraite, **priverait ces 4,9 millions de retraités de ce minimum, pourtant bien insuffisant ...**

Quant aux régimes complémentaires ARRCO et AGIRC, ils versent pour 100 euros cotisés par an, parts « salariales et patronales » confondues, 6 euros de pension annuelle (auxquels s'ajoutent les prestations sociales). En conséquence, au bout de 16 ans et demi ($100/6=16,66$), les salariés ont récupéré toutes leurs cotisations de carrière.

Avec une espérance de vie moyenne à la retraite de 28 ans pour les femmes et de 24 ans pour les hommes, il s'ensuit qu'en moyenne, les femmes et les hommes récupèrent respectivement 1,75 et 1,5 fois leurs cotisations de carrière pendant leur retraite. Mais avec la proposition Macron, qui transforme la pension en rente viagère, ils ne récupéreront au maximum que leurs cotisations de carrière.

A la clef, des baisses de pension pour toutes et tous !

La proposition de Macron aurait donc pour conséquence une baisse des pensions pour tous les salariés, baisse de surcroît très inégalitaire puisqu'elle affecterait plus les femmes que les hommes, celles-ci cotisant moins en raison des inégalités de salaire dont elles sont victimes pendant leur carrière : selon la DARES, leur salaire horaire net est en moyenne inférieur de 16,3 % à celui des hommes.

Baisse qu'Emmanuel Macron admet implicitement en annonçant que « *sans que cela ne revienne plus cher aux employeurs, nous réduirons les cotisations payées par les salariés* », « *nous aiderons les entreprises à embaucher en baissant les cotisations sociales employeurs* » ou encore « *nous réduirons leurs charges.* »

Voilà qui serait fâcheux dans un système où le montant de la retraite serait proportionnel à la cotisation. En d'autres termes, pour augmenter son pouvoir d'achat d'actif, il faudrait renoncer à son futur pouvoir d'achat de retraité ! Et pour avoir un emploi, il faudrait renoncer à une partie de son salaire constituée par les cotisations ! Diminuer le financement des retraites alors que les évolutions démographiques attestent d'une augmentation du nombre de retraités, cela signifie sans ambiguïté ... **la baisse des pensions.**

Quelle évolution du niveau de vie entre activité et retraite ?

Emmanuel Macron est discret sur le sujet. Il se borne à indiquer « *Nous ne toucherons pas (...) au niveau des pensions* ». Ce qui précède indique clairement le contraire. Sauf à reporter la liquidation de leur pension de plusieurs années au-delà de 67 ans, les salariés essuieront un décrochage insoutenable de leur niveau de vie. C'est la logique de la rente viagère : plus on part tôt, plus elle est basse, plus on part tard, plus elle augmente.

En Suède, où un système à la Macron est d'ores-et-déjà en place, le Premier Ministre suédois, Fredrik Reinfeldt, déclarait dès février 2012 que **les actifs devraient travailler jusqu'à 75 ans** s'ils voulaient pouvoir bénéficier du même niveau de retraite qu'en 2011.

L'âge de départ cesserait ainsi d'être un droit pour devenir un arbitrage individuel que chacun pourrait exercer à partir de 62 ans. Ce qui permet à Emmanuel Macron d'annoncer tranquillement : « *Nous ne toucherons pas à l'âge de départ à la retraite* »

La transparence politique en matière de retraite, c'est quoi ?

Elle se résume à trois engagements :

1. un niveau de pension minimum exprimé en pourcentage du salaire des meilleures de carrière : c'est 75 % pour la CGT
2. accessible à un âge déterminé pour une carrière complète : 60 ans pour la CGT
3. l'évolution des pensions au même rythme que les salaires pour que les pouvoirs d'achat des actifs et des retraités évoluent de la même façon

Ces trois engagements fonde la solidarité entre les générations qui est le socle de notre système de retraite et qui a fait largement ses preuves depuis 1945. Tout le reste n'est qu'enfumage ou mystification ...